

La taxe foncière 2023 sur le territoire

Les retours des citoyens du territoire qui ont reçu leur avis de taxe foncière sont nombreux. Il me paraît donc nécessaire d'apporter quelques informations. Cette démarche permettra, je l'espère, d'éclairer nos habitants et de remettre en perspective l'augmentation du montant de la taxe. Je rappelle, à toutes fins utiles, qu'en décembre 2022 une réunion publique s'est tenue à l'Arche, après une large publicité. Qui plus est, une communication a été faite dans la presse locale. Ces deux démarches avaient pour but de porter à connaissance du plus grand nombre, et en toute transparence, les éléments budgétaires qui ont amené les élus représentants des communes au sein de l'intercommunalité à opter, en 2023, pour une augmentation fiscale. Patrick RISSER, Président

Le calcul de la taxe foncière



Les taux appliqués sur le territoire (foncier bâti)

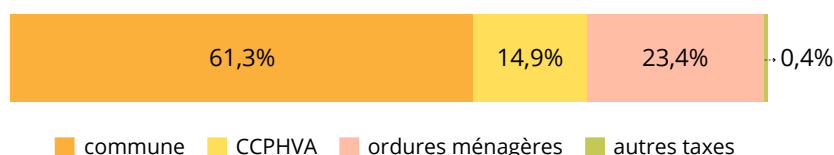
	Commune		CCPHVA		Taxes spéciales		Ordures ménagères*		GEMAPI		TOTAL		
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
Audun-le-Tiche	36,69%	39,19%					15,63%	12,50%			55,37%	61,48%	+6,11%
Villerupt	43,14%	43,14%									61,82%	65,43%	+3,61%
Aumetz	38,11%	38,11%									56,62%	60,27%	+3,65%
Boulanges	32,69%	32,69%									51,20%	54,85%	+3,65%
Ottange-Nondkeil	30,82%	30,82%	2,70%	9,52%	0,103%	0,0996%	15,46%	12,37%	0,249%	0,175%	49,33%	52,98%	+3,65%
Rédange	34,62%	36,76%									53,13%	58,92%	+5,79%
Russange	33,82%	33,82%									52,33%	55,98%	+3,65%
Thil	38,35%	39,35%									56,86%	61,51%	+4,65%

■ hausse ■ baisse * taux à 80% hors part incitative fixée à 20% (TEOMI)

Exemple concret sur la commune d'Audun-le-Tiche sur une base de 1682 en 2022

	Base	Commune	CCPHVA	Taxes spéciales	Ordures Ménagères	GEMAPI	Taxe foncière due hors frais de gestion
2022	1 682	617 €	45 €	2 €	263 €	4 €	931 €
2023	1 801	706 €	171 €	2 €	225 € + 44 €	3 €	1 151 €
					part fixe part variable		+ 220 € dont 73 € effet base (7,1%) et 147 € effet taux (commune + CCPHVA)

Répartition de la taxe foncière (poids de la fiscalité) - basée sur l'exemple ci-dessus



Hausse du taux de la CCPHVA : Pourquoi faire ?

La Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette est un territoire à fort enjeu de développement, proche de la frontière luxembourgeoise. Il est l'objet d'une **Opération d'Intérêt National** portée par l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval. À ce titre, la CCPHVA se doit d'accompagner cette transformation territoriale.

Pour faire face aux dépenses nécessaires, l'option choisie à la majorité, pour l'année 2023, par les élus représentants des 8 communes membres de l'intercommunalité a été de faire appel à **la fiscalité intercommunale**.

Les services mis en oeuvre par la CCPHVA pour la population



Culture (subventionnement)

Arche
École de musique
École de danse
Festival du Film Italien de
Villerupt **829 000 €**



Déchets

Augmentation du coût du
traitement des déchets
ménagers pour la collectivité
+ 277 000 €

Soutien aux 8 communes
membres et reversement
de la fiscalité des éoliennes

270 800 €



Fibre

Déploiement sur
l'ensemble du territoire
4 361 200 €
(400 € par prise)



Éclairage public

Requalification
complète du parc
5 349 600 €

Le désengagement de l'État

Baisse de la
participation de l'État

- 67 200 €

Baisse du Fonds de
Péréquation des ressources
intercommunales

- 67 800 €